

Qu'est-ce que la réconciliation chrétienne ?

Pourquoi avons-nous besoin d'être réconciliés avec Dieu ?



St-Paul dans sa 2^{ème} Lettre aux Corinthiens 5.18-19 déclare : **« Et tout cela vient de Dieu qui nous a réconciliés avec lui par le Christ et qui nous a donné le ministère de la réconciliation. En effet, Dieu était dans le Christ : il réconciliait le monde avec lui-même en ne chargeant pas les hommes de leurs fautes, et il a mis en nous la parole de la réconciliation. »**

La Bible dit que Christ nous a réconciliés avec Dieu (Romains 5.10, 2 Corinthiens 5.18, Colossiens 1.20-21). **S'il a fallu une réconciliation, cela signifie que notre relation à Dieu était brisée.** Puisque Dieu est saint, c'est forcément de notre faute. Notre péché nous a séparés de lui. Romains 5.10 dit que nous étions ennemis de Dieu : **« En effet, si nous avons été réconciliés avec Dieu grâce à la mort de son Fils lorsque nous étions ses ennemis, nous serons à bien plus forte raison sauvés par sa vie maintenant que nous sommes réconciliés. »**

En mourant sur la croix, le Christ a satisfait au jugement de Dieu, pour que nous, ses ennemis, puissions être en paix avec lui. Notre réconciliation avec Dieu implique donc sa grâce et le pardon de nos péchés. Grâce au sacrifice de Jésus, notre relation avec Dieu a changé : alors que nous étions ses ennemis, nous sommes devenus ses amis. **« Je ne vous appelle plus serviteurs [...] mais je vous ai appelés amis. »** (Jean 15.15) La réconciliation chrétienne est une vérité glorieuse ! Nous étions ennemis de Dieu et sommes devenus ses amis. Nous étions condamnés à cause de nos péchés, mais maintenant nous sommes pardonnés. Nous étions en guerre avec Dieu, maintenant nous avons une paix qui surpasse toute intelligence (Philippiens 4.7).

Réconciliation

Depuis que le péché, par la transgression d'Adam, est entré dans le monde, l'homme s'est éloigné de son Créateur. Il est devenu un ennemi de Dieu, étranger et ennemi quant à son entendement dans les mauvaises œuvres (Col. 1 : 21). C'est dire que, s'il veut retrouver le chemin de la bénédiction, il doit être réconcilié avec Dieu.

1. Or, qu'est-ce que la réconciliation ? - C'est le rétablissement de relations avec Dieu que l'homme, coupable, a rompues ; c'est l'établissement d'une bienheureuse et paisible relation avec Dieu (H.R.).

2. Par quel moyen la réconciliation peut-elle avoir lieu ? - Il n'y en a qu'un : l'oeuvre de la croix que le Seigneur Jésus a accomplie **« dans le corps de sa chair, par la mort »** (Col. 1 : 22). Il est aussi écrit : **« Étant ennemis, nous avons été réconciliés avec Dieu par la mort de son Fils »** (Rom. 5 : 10) et Dieu **« nous a réconciliés avec lui-même par Christ »** (2 Cor. 5 : 18).

Il est à noter qu'il n'est jamais dit que Dieu se réconcilie avec l'homme. Dieu ne s'est pas éloigné de l'homme, il n'est jamais devenu son ennemi. Nul besoin n'est donc pour Dieu de se réconcilier avec l'homme. C'est l'homme qui est réconcilié avec Dieu, dès qu'il a placé sa confiance en Jésus et son sacrifice.

3. Quel est le but de la réconciliation ? - **« Afin... qu'il les réconciliât tous les deux, est-il écrit, en un seul corps à Dieu par la croix »** (Eph. 2 : 16). Les croyants issus du peuple juif et les croyants d'entre les nations forment désormais un seul corps, le corps de Christ. Et par quel moyen ? - Par un seul moyen, la croix. Les uns et les autres sont réconciliés à Dieu par la croix, de sorte que maintenant ils ont un libre accès auprès du Père (Eph. 2 : 18).

5. Quel est le service de la réconciliation ? - Il est la proclamation de la réconciliation, dont on a dit que c'était la bénédiction la plus élevée de l'Évangile (H.R.). **« Dieu qui nous a réconciliés avec lui-même par Christ... nous a donné le service de la réconciliation »** (2 Cor. 5 : 18). Un tel service a été accompli tout d'abord par le Seigneur Jésus, lorsqu'il est venu au milieu des hommes : **« Dieu était en Christ, réconciliant le monde avec lui-même »** (v. 19). Il s'est ensuite réalisé par les apôtres : **« Dieu... mettant en nous la parole de la réconciliation »** (v. 19). Ils suppliaient pour Christ : **« soyez réconciliés avec Dieu ! »** (v. 20), et cette supplication se fait entendre aujourd'hui encore.

En un temps fort lointain, Job avait déjà entendu pour lui-même cet appel : **« réconcilie-toi avec Lui, je te prie, et sois en paix : ainsi le bonheur t'arrivera »** (Job 22 : 21). Réconciliation, paix et bonheur, ce sont là les bénédictions que l'Évangile révélerait un jour en plénitude.

6. Quel est le fondement de la réconciliation ? C'est l'oeuvre de la croix où Dieu a fait péché pour nous, Celui qui n'avait pas connu le péché (2 Cor. 5 : 21). Il fallait que Christ, sainte Victime, prît la place de l'homme pécheur sous le jugement de Dieu, pour que nous fussions à jamais réconciliés avec lui.

L'un des deux SACREMENTS de GUERISON : la Réconciliation.

¹⁴²⁰ Par les sacrements de l'initiation chrétienne, l'homme reçoit la vie nouvelle du Christ. Or, cette vie, nous la portons " en des vases d'argile " (2 Co 4, 7). Maintenant, elle est encore " cachée avec le Christ en Dieu " (Col 3, 3). Nous sommes encore dans " notre demeure terrestre " (2 Co 5, 1) soumise à la souffrance, à la maladie et à la mort. Cette vie nouvelle d'enfant de Dieu peut être affaiblie et même perdue par le péché.

¹⁴²¹ Le Seigneur Jésus-Christ, médecin de nos âmes et de nos corps, Lui qui a remis les péchés au paralytique et lui a rendu la santé du corps (cf. Mc 2, 1-12), a voulu que son Église continue, dans la force de l'Esprit Saint, son œuvre de guérison et de salut, même auprès de ses propres membres. C'est le but des deux sacrements de guérison : du sacrement de Pénitence et de l'Onction des malades.

Le sacrement de Pénitence et de Réconciliation

¹⁴²² " Ceux qui s'approchent du sacrement de Pénitence y reçoivent de la miséricorde de Dieu le pardon de l'offense qu'ils lui ont faite et du même coup sont réconciliés avec l'Église que leur péché a blessée et qui, par la charité, l'exemple, les prières, travaille à leur conversion " (LG 11).

I. Comment est appelé ce sacrement ?

¹⁴²³ Il est appelé sacrement de conversion puisqu'il réalise sacramentellement l'appel de Jésus à la conversion (cf. Mc 1, 15), la démarche de revenir au Père (cf. Lc 15, 18) dont on s'est éloigné par le péché.

Il est appelé sacrement de Pénitence puisqu'il consacre une démarche personnelle et ecclésiale de conversion, de repentir et de satisfaction du chrétien pécheur.

¹⁴²⁴ Il est appelé sacrement de la confession puisque l'aveu, la confession des péchés devant le prêtre est un élément essentiel de ce sacrement. Dans un sens profond ce sacrement est aussi une " confession ",

reconnaissance et louange de la sainteté de Dieu et de sa miséricorde envers l'homme pécheur.

Il est appelé sacrement du pardon puisque par l'absolution sacramentelle du prêtre, Dieu accorde au pénitent " le pardon et la paix " (OP formule de l'absolution).

Il est appelé sacrement de Réconciliation car il donne au pécheur l'amour de Dieu qui réconcilie : " Laissez-vous réconcilier avec Dieu " (2 Co 5, 20). Celui qui vit de l'amour miséricordieux de Dieu est prêt à répondre à l'appel du Seigneur : " Va d'abord te réconcilier avec ton frère " (Mt 5, 24).

II. Pourquoi un sacrement de la réconciliation après le Baptême ?



¹⁴²⁵ " Vous avez été lavés, vous avez été sanctifiés, vous avez été justifiés au nom du Seigneur Jésus Christ et par l'Esprit de notre Dieu " (1 Co 6,11). Il faut se rendre compte de la grandeur du don de Dieu qui nous est fait dans les sacrements de l'initiation chrétienne pour saisir à quel point le péché est une chose exclue pour celui qui a " revêtu le Christ " (Ga 3, 27). Mais l'apôtre saint

Jean dit aussi : " Si nous disons que nous sommes sans péché, nous nous abusons nous-mêmes, et la vérité n'est point en nous " (1 Jn 1,8). Et le Seigneur lui-même nous a enseigné de prier : " Pardonne-nous nos offenses " (Lc 11,4) en liant le pardon mutuel de nos offenses au pardon que Dieu accordera à nos péchés.

¹⁴²⁶ La conversion au Christ, la nouvelle naissance du Baptême, le don de l'Esprit Saint, le Corps et le Sang du Christ reçus en nourriture, nous ont rendu " saints et immaculés devant lui " (Ep 1, 4), comme l'Église elle-même, épouse du Christ, est " sainte et immaculée devant lui " (Ep 5, 27). Cependant, la vie nouvelle reçue dans l'initiation chrétienne n'a pas supprimé la fragilité et la faiblesse de la nature humaine, ni l'inclination au péché que la tradition appelle la concupiscence, qui demeure dans les baptisés pour qu'ils fassent leurs preuves dans le combat de la vie chrétienne aidés par la grâce du Christ (cf. DS 1515). Ce combat est celui de la conversion en vue de la sainteté et de la vie éternelle à laquelle le Seigneur ne cesse de nous appeler (cf. DS 1545 ; LG 40).

III. La conversion des baptisés

¹⁴²⁷ Jésus appelle à la conversion. Cet appel est une partie essentielle de l'annonce du Royaume : " Les temps sont accomplis et le Royaume de Dieu est tout proche ; repentez-vous et croyez à la Bonne Nouvelle " (Mc 1,15). Dans la prédication de l'Église cet appel s'adresse d'abord à ceux qui ne connaissent pas encore le Christ et son Évangile. Aussi, le Baptême est-il le lieu principal de la conversion première et fondamentale. C'est par la foi en la Bonne Nouvelle et par le Baptême (cf. Ac 2, 38) que l'on renonce au mal et qu'on acquiert le salut, c'est-à-dire la rémission de tous les péchés et le don de la vie nouvelle.

¹⁴²⁸ Or, l'appel du Christ à la conversion continue à retentir dans la vie des chrétiens. Cette seconde conversion est une tâche ininterrompue pour toute l'Église qui " enferme des pécheurs dans son propre sein " et qui " est donc à la fois sainte et appelée à se purifier, et qui poursuit constamment son effort de pénitence et de renouvellement " (LG 8). Cet effort de conversion n'est pas seulement une œuvre humaine. Elle est le mouvement du " cœur contrit " (Ps 51, 19) attiré et mû par la grâce (cf. Jn 6, 44 ; 12, 32) à

répondre à l'amour miséricordieux de Dieu qui nous a aimés le premier (cf. 1 Jn 4, 10).

¹⁴²⁹ En témoigne la conversion de S. Pierre après le triple reniement de son Maître. Le regard d'infinie miséricorde de Jésus provoque les larmes du repentir (Lc 22, 61) et, après la résurrection du Seigneur, la triple affirmation de son amour envers lui (cf. Jn 21, 15-17). La seconde conversion a aussi une dimension communautaire. Cela apparaît dans l'appel du Seigneur à toute une Église : " Repends-toi ! " (Ap 2, 5. 16).

S. Ambroise dit des deux conversions que, dans l'Église, " il y a l'eau et les larmes : l'eau du Baptême et les larmes de la Pénitence " (ep. 41, 12 : PL 16, 1116B).

IV. La pénitence intérieure

¹⁴³⁰ Comme déjà chez les prophètes, l'appel de Jésus à la conversion et à la pénitence ne vise pas d'abord des œuvres extérieures, " le sac et la cendre ", les jeûnes et les mortifications, mais la conversion du cœur, la pénitence intérieure. Sans elle, les œuvres de pénitence restent stériles et mensongères ; par contre, la conversion intérieure pousse à l'expression de cette attitude en des signes visibles, des gestes et des œuvres de pénitence (cf. Jl 2, 12-13 ; Is 1, 16-17 ; Mt 6, 1-6. 16-18).

¹⁴³¹ La pénitence intérieure est une réorientation radicale de toute la vie, un retour, une conversion vers Dieu de tout notre cœur, une cessation du péché, une aversion du mal, avec une répugnance

envers les mauvaises actions que nous avons commises. En même temps, elle comporte le désir et la résolution de changer de vie avec l'espérance de la miséricorde divine et la confiance en l'aide de sa grâce. Cette conversion du cœur est accompagnée d'une douleur et d'une tristesse salutaires que les Pères ont appelées *animi cruciatus* (affliction de l'esprit), *compunctio cordis* (repentir du cœur) (cf. Cc. Trente : DS 1677-1678 ; 1705 ; Catech. R. 2, 5, 4).

¹⁴³² Le cœur de l'homme est lourd et endurci. Il faut que Dieu donne à l'homme un cœur nouveau (cf. Ez 36, 26-27). La conversion est d'abord une œuvre de la grâce de Dieu qui fait revenir nos cœurs à lui : " Convertis-nous, Seigneur, et nous serons convertis " (Lm 5, 21). Dieu nous donne la force de commencer à nouveau. C'est en découvrant la grandeur de l'amour de Dieu que notre cœur est ébranlé par l'horreur et le poids du péché et qu'il commence à craindre d'offenser Dieu par le péché et d'être séparé de lui. Le cœur humain se convertit en regardant vers Celui que nos péchés ont transpercé (cf. Jn 19, 37 ; Za 12, 10) :

Ayons les yeux fixés sur le sang du Christ et comprenons combien il est précieux à son Père car, répandu pour notre salut, il a ménagé au monde entier la grâce du repentir (S. Clément de Rome, Cor. 7,4).

16, 8-9), à savoir que le monde n'a pas cru en Celui que le Père a envoyé. Mais ce même Esprit, qui dévoile le péché, est le Consolateur (cf. Jn 15, 26) qui donne au cœur de l'homme la grâce du repentir et de la conversion (cf. Ac 2, 36-38 ; cf. Jean-Paul II, DeV 27-48).

¹⁴³³ Depuis Pâques, c'est l'Esprit Saint qui " confond " le monde en matière de péché " (Jn

VI. Le sacrement de la pénitence et de la réconciliation

¹⁴⁴⁰ Le péché est avant tout offense à Dieu, rupture de la communion avec Lui. Il porte en même temps atteinte à la communion avec l'Église. C'est pourquoi la conversion apporte à la fois le pardon de Dieu et la réconciliation avec l'Église, ce qu'exprime et réalise liturgiquement le sacrement de la Pénitence et de la Réconciliation (cf. LG 11).

- **Dieu seul pardonne le péché**

¹⁴⁴¹ Dieu seul pardonne les péchés (cf. Mc 2, 7). Parce que Jésus est le Fils de Dieu, il dit de lui-même : " Le Fils de l'homme a le pouvoir de remettre les péchés sur la terre " (Mc 2, 10) et il exerce ce pouvoir divin : " Tes péchés sont pardonnés ! " (Mc 2, 5 ; Lc 7, 48). Plus encore : en vertu de sa divine autorité, il donne ce pouvoir aux hommes (cf. Jn 20, 21-23) pour qu'ils l'exercent en son nom.



¹⁴⁴² Le Christ a voulu que son Église soit tout entière, dans sa prière, sa vie et son agir, le signe et l'instrument du pardon et de la réconciliation qu'il nous a acquis au prix de son sang. Il a cependant confié l'exercice du pouvoir d'absolution au ministère apostolique. Celui-ci est chargé du " ministère de la réconciliation " (2 Co 5, 18). L'apôtre est envoyé " au nom du Christ ", et " c'est Dieu lui-même " qui, à travers lui, exhorte et supplie : " Laissez-vous réconcilier avec Dieu " (2 Co 5, 20).

- **Réconciliation avec l'Église**

¹⁴⁴³ Durant sa vie publique, Jésus n'a pas seulement pardonné les péchés, il a aussi manifesté l'effet de ce pardon : il a réintégré les pécheurs pardonnés dans la communauté du peuple de Dieu où le

péché les avait éloignés ou même exclus. Un signe éclatant en est le fait que Jésus admet les pécheurs à sa table, plus encore, qu'il se met lui-même à leur table, geste qui exprime de façon bouleversante à la fois le pardon de Dieu (cf. Lc 15) et le retour au sein du peuple de Dieu (cf. Lc 19, 9).

¹⁴⁴⁴ En donnant part aux apôtres de son propre pouvoir de pardonner les péchés, le Seigneur leur donne aussi l'autorité de réconcilier les pécheurs avec l'Église. Cette dimension ecclésiale de leur tâche s'exprime notamment dans la parole solennelle du Christ à Simon Pierre : " Je te donnerai les clefs du Royaume des cieux ; tout ce que tu lieras sur la terre sera lié aux cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié aux cieux " (Mt 16, 19). " Cette même charge de lier et de délier qui a été donnée à Pierre a été aussi donnée au collège des apôtres unis à leur chef (Mt 18, 18 ; 28, 16-20) " (LG 22).

¹⁴⁴⁵ Les mots lier et délier signifient : celui que vous excluez de votre communion, celui-là sera exclu de la communion avec Dieu ; celui que vous recevez de nouveau dans votre communion, Dieu l'accueillera aussi dans la sienne. La réconciliation avec l'Église est inséparable de la réconciliation avec Dieu.

- **Le sacrement du pardon**

¹⁴⁴⁶ Le Christ a institué le sacrement de Pénitence pour tous les membres pécheurs de son Église, avant tout pour ceux qui, après le baptême, sont tombés dans le péché grave et qui ont ainsi perdu la grâce baptismale et blessé la communion ecclésiale. C'est à eux que le sacrement de Pénitence offre une nouvelle possibilité de se convertir et de retrouver la grâce de la justification. Les Pères de l'Église présentent ce sacrement comme " la seconde planche [de salut] après le naufrage qu'est la perte de la grâce " (Tertullien, pæn. 4, 2 ; cf. Cc. Trente : DS 1542).

¹⁴⁴⁷ Au cours des siècles la forme concrète, selon laquelle l'Église a exercé ce pouvoir reçu du Seigneur, a beaucoup varié. Durant les premiers siècles, la réconciliation des chrétiens qui avaient commis des péchés particulièrement graves après leur Baptême (par exemple l'idolâtrie, l'homicide ou l'adultère), était liée à une discipline très rigoureuse, selon laquelle les pénitents devaient faire pénitence publique pour leurs péchés, souvent durant de longues années, avant de recevoir la réconciliation. A cet " ordre des pénitents " (qui ne concernait que certains péchés graves) on n'était admis que rarement et, dans certaines régions, une seule fois dans sa vie. Pendant le septième siècle, inspirés par la tradition monastique d'Orient, les missionnaires irlandais apportèrent en Europe continentale la pratique " privée " de la pénitence qui n'exige pas la réalisation publique et prolongée d'œuvres de pénitence avant de recevoir la réconciliation avec l'Église. Le sacrement se réalise désormais d'une manière plus secrète entre le pénitent et le prêtre. Cette nouvelle pratique prévoyait

la possibilité de la réitération et ouvrait ainsi le chemin à une fréquentation régulière de ce sacrement. Elle permettait d'intégrer dans une seule célébration sacramentelle le pardon des péchés graves et des péchés véniels. C'est, dans les grandes lignes, cette forme de la pénitence que l'Église pratique jusqu'à nos jours.

¹⁴⁴⁸ A travers les changements que la discipline et la célébration de ce sacrement ont connu au cours des siècles, on discerne la même structure fondamentale. Elle comporte deux éléments également essentiels ; d'une part, les actes de l'homme qui se convertit sous l'action de l'Esprit Saint : à savoir la contrition, l'aveu et la satisfaction ; d'autre part, l'action de Dieu par l'intervention de l'Église. L'Église qui, par l'évêque et ses prêtres, donne au nom de Jésus-Christ le pardon des péchés et fixe la modalité de la satisfaction, prie aussi pour le pécheur et fait pénitence avec lui. Ainsi le pécheur est guéri et rétabli dans la communion ecclésiale.

¹⁴⁴⁹ La formule d'absolution en usage dans l'Église latine exprime les éléments essentielles de ce sacrement : le Père des miséricordes est la source de tout pardon. Il réalise la réconciliation des pécheurs par la Pâque de son Fils et le don de son Esprit, à travers la prière et le ministère de l'Église :

" Que Dieu notre Père vous montre sa miséricorde ; par la mort et la résurrection de son Fils, il a réconcilié le monde avec lui et il a envoyé l'Esprit Saint pour la rémission des péchés : par le ministère de l'Église, qu'il vous donne le pardon et la paix. Et moi, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, je vous pardonne tous vos péchés ". (Ordo Paenitentiae 46. 55 [Polyglotte Vaticane 1974, p. 27. 37])

VII. Les actes du pénitent

¹⁴⁵⁰ " La Pénitence oblige le pécheur à accepter volontiers tous ses éléments : dans son cœur, la contrition ; dans sa bouche, la confession ; dans son comportement, une totale humilité ou une fructueuse satisfaction " (Catech. R. 2, 5, 21 ; cf. Cc. Trente : DS 1673).

- **La contrition**

¹⁴⁵¹ Parmi les actes du pénitent, la contrition vient en premier lieu. Elle est " une douleur de l'âme et une détestation du péché commis avec la résolution de ne plus pécher à l'avenir " (Cc. Trente : DS 1676).

¹⁴⁵² Quand elle provient de l'amour de Dieu aimé plus que tout, la contrition est appelée " parfaite " (contrition de charité). Une telle contrition remet les fautes vénielles ; elle obtient aussi le pardon des péchés mortels, si elle comporte la ferme résolution de recourir dès que possible à la confession sacramentelle (cf. Cc. Trente : DS 1677)

intérieure qui sera parachevée sous l'action de la grâce, par l'absolution sacramentelle. Par elle-même, cependant, la contrition imparfaite n'obtient pas le pardon des péchés graves, mais elle dispose à l'obtenir dans le sacrement de la Pénitence (cf. Cc. Trente : DS 1678 ; 1705).

¹⁴⁵³ La contrition dite " imparfaite " (ou " attrition ") est, elle aussi, un don de Dieu, une impulsion de l'Esprit Saint. Elle naît de la considération de la laideur du péché ou de la crainte de la damnation éternelle et des autres peines dont est menacé le pécheur (contrition par crainte). Un tel ébranlement de la conscience peut amorcer une évolution

¹⁴⁵⁴ Il convient de préparer la réception de ce sacrement par un examen de conscience fait à la lumière de la Parole de Dieu. Les textes les plus adaptés à cet effet sont à chercher dans le Décalogue et dans la catéchèse morale des Évangiles et des lettres apostoliques : Sermon sur la montagne, les enseignements apostoliques (cf. Rm 12-15 ; 1 Co 12-13 ; Ga 5 ; Ep 4-6).

- **La confession des péchés**

¹⁴⁵⁵ La confession des péchés (l'aveu), même d'un point de vue simplement humain, nous libère et facilite notre réconciliation avec les autres. Par l'aveu, l'homme regarde en face les péchés dont il s'est rendu coupable ; il en assume la responsabilité et par là, il s'ouvre de nouveau à Dieu et à la communion de l'Église afin de rendre possible un nouvel avenir.

¹⁴⁵⁶ L'aveu au prêtre constitue une partie essentielle du sacrement de Pénitence : " Les pénitents doivent, dans la confession,

énumérer tous les péchés mortels dont ils ont conscience après s'être examinés sérieusement, même si ces péchés sont très

secrets et s'ils ont été commis seulement contre les deux derniers préceptes du Décalogue (cf. Ex 20, 17 ; Mt 5, 28), car parfois ces péchés blessent plus grièvement l'âme et sont plus dangereux que ceux qui ont été commis au su de tous " (Cc. Trente : DS 1680) :

Lorsque les fidèles du Christ s'efforcent de confesser tous les péchés qui leur viennent à la mémoire, on ne peut pas douter qu'ils les



recevoir pour la première fois la Sainte. Communion (cf. CIC, can. 914).

¹⁴⁵⁸ Sans être strictement nécessaire, la confession des fautes quotidiennes (péchés véniels) est néanmoins vivement recommandée par l'Église (cf. Cc. Trente : DS 1680 ; CIC, can. 988, § 2). En effet, la confession régulière de nos péchés véniels nous aide à former notre conscience, à lutter contre nos penchants mauvais, à nous laisser guérir par le Christ, à progresser dans la vie de l'Esprit. En recevant plus fréquemment par ce sacrement, le don de la miséricorde du Père, nous sommes poussés à être miséricordieux comme lui (cf. Lc 6, 36) :

Celui qui confesse ses péchés agit déjà avec Dieu. Dieu accuse tes péchés ; si tu les accuses

- **La satisfaction**

¹⁴⁵⁹ Beaucoup de péchés causent du tort au prochain. Il faut faire le possible pour le réparer (par exemple restituer des choses volées, rétablir la réputation de celui qui a été calomnié, compenser des blessures). La simple justice exige cela. Mais en plus, le péché blesse et affaiblit le pécheur lui-même, ainsi que ses relations avec Dieu et avec le prochain. L'absolution enlève le péché, mais elle ne remédie pas à tous les désordres que le péché a causés (cf. Cc. Trente : DS 1712). Relevé du

présentent tous au pardon de la miséricorde divine. Ceux qui agissent autrement et qui en cachent sciemment quelques-uns ne proposent à la bonté divine rien qu'elle puisse remettre par l'intermédiaire du prêtre. Car " si le malade rougit de découvrir sa plaie au médecin, la médecine ne soigne pas ce qu'elle ignore " (S. Jérôme, Eccl. 10, 11 : PL 23, 1096) (Cc. Trente : DS 1680).

¹⁴⁵⁷ D'après le commandement de l'Église, " tout fidèle parvenu à l'âge de la discrétion doit confesser au moins une fois par an, les péchés graves dont il a conscience " (DS 1683 ; cf. DS 1708 ; CIC, can. 989). Celui qui a conscience d'avoir commis un péché mortel ne doit pas recevoir la Sainte Communion, même s'il éprouve une grande contrition, sans avoir préalablement reçu l'absolution sacramentelle (cf. Cc. Trente : DS 1647 ; 1661), à moins qu'il n'ait un motif grave pour communier et qu'il ne lui soit possible d'accéder à un confesseur (cf. CIC, can. 916 ; CCEO, can. 711). Les enfants doivent accéder au sacrement de la Pénitence avant de

recevoir pour la première fois la Sainte. Communion (cf. CIC, can. 914).

toi aussi, tu te joins à Dieu. L'homme et le pécheur sont pour ainsi dire deux réalités : quand tu entends parler de l'homme, c'est Dieu qui l'a fait ; quand tu entends parler du pécheur, c'est l'homme lui-même qui l'a fait. Détruis ce que tu as fait pour que Dieu sauve ce qu'il a fait... Quand tu commences à détester ce que tu as fait, c'est alors que tes œuvres bonnes commencent parce que tu accuses tes œuvres mauvaises. Le commencement des œuvres bonnes, c'est la confession des œuvres mauvaises. Tu fais la vérité et tu viens à la Lumière (S. Augustin, ev. Jo. 12, 13).

péché, le pécheur doit encore recouvrer la pleine santé spirituelle. Il doit donc faire quelque chose de plus pour réparer ses péchés : il doit " satisfaire " de manière appropriée ou " expier " ses péchés. Cette satisfaction s'appelle aussi " pénitence ".

¹⁴⁶⁰ La pénitence que le confesseur impose, doit tenir compte de la situation personnelle du pénitent et doit chercher son bien spirituel. Elle doit correspondre autant que possible à la gravité et à la nature des péchés commis. Elle peut consister dans la prière, une offrande, dans les œuvres de miséricorde, le service du prochain, dans des privations volontaires, des sacrifices, et surtout dans l'acceptation patiente de la croix que nous devons porter. De telles pénitences aident à nous configurer au Christ qui, seul, a expié pour nos péchés (cf. Rm 3, 25 ; 1 Jn 2, 1-2) une fois pour toutes. Elles nous permettent de devenir les cohéritiers du Christ ressuscité, " puisque nous

souffrons avec lui " (Rm 8, 17 ; cf. Cc. Trente : DS 1690) :

Mais notre satisfaction, celle que nous acquittons pour nos péchés, n'est que par Jésus-Christ : nous qui, de nous mêmes comme tels, ne pouvons rien nous-mêmes, avec l'aide " de celui qui nous fortifie, nous pouvons tout " (Ph 4, 13). Ainsi l'homme n'a rien dont il puisse se glorifier, mais toute notre " gloire " est dans le Christ... en qui nous satisfaisons, " en faisant de dignes fruits de pénitence " (Lc 3, 8), qui en Lui puisent leur force, par Lui sont offerts au Père et grâce à Lui sont acceptés par le Père (Cc. Trente : DS 1691).

VIII. Le ministre de ce sacrement

¹⁴⁶¹ Puisque le Christ a confié à ses apôtres le ministère de la réconciliation (cf. Jn 20, 23 ; 2 Co 5, 18), les évêques, leurs successeurs, et les presbytres, collaborateurs des évêques, continuent à exercer ce ministère. En effet, ce sont les évêques et les presbytres, qui ont, en vertu du sacrement de l'Ordre, le pouvoir de pardonner tous les péchés " au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit ".

¹⁴⁶² Le pardon des péchés réconcilie avec Dieu mais aussi avec l'Église. L'évêque, chef visible de l'Église particulière, est donc considéré à juste titre, depuis les temps anciens, comme celui qui a principalement le pouvoir et le ministère de la réconciliation : il est le modérateur de la discipline pénitentielle (LG 26). Les presbytres, ses collaborateurs, l'exercent dans la mesure où ils en ont reçu la charge soit de leur évêque (ou d'un supérieur religieux) soit du Pape, à travers le droit de l'Église (cf. CIC, can. 844; 967-969; 972; CCEO, can. 722, §§ 3-4).

¹⁴⁶³ Certains péchés particulièrement graves sont frappés de l'excommunication, la peine ecclésiastique la plus sévère, qui empêche la réception des sacrements et l'exercice de certains actes ecclésiastiques (cf. CIC, can. 1331; CCEO, can. 1431 ; 1434), et dont l'absolution, par conséquent, ne peut être accordée, selon le droit de l'Église, que par le Pape, l'évêque du lieu ou des prêtres autorisés



par eux (cf. CIC, can. 1354-1357; CCEO, can. 1420). En cas de danger de mort tout prêtre, même dépourvu de la faculté d'entendre les confessions, peut absoudre de tout péché (cf. CIC, can. 976; CCEO, can. 725) et de toute excommunication.

¹⁴⁶⁴ Les prêtres doivent encourager les fidèles à accéder au sacrement de la Pénitence et doivent se montrer disponibles à célébrer ce

sacrement chaque fois que les chrétiens le demandent de manière raisonnable (cf. CIC, can. 986; CCEO, can. 735 ; PO 13).

¹⁴⁶⁵ En célébrant le sacrement de la Pénitence, le prêtre accomplit le ministère du Bon Pasteur qui cherche la brebis perdue, celui du Bon Samaritain qui panse les blessures, du Père qui attend le Fils prodigue et l'accueille à son retour, du juste Juge qui ne fait pas acception de personne et dont le jugement est à la fois juste et miséricordieux. Bref, le prêtre est le signe et l'instrument de l'amour miséricordieux de Dieu envers le pécheur.

¹⁴⁶⁶ Le confesseur n'est pas le maître, mais le serviteur du pardon de Dieu. Le ministre de ce sacrement doit s'unir à l'intention et à la charité du Christ (cf. PO 13). Il doit avoir une connaissance éprouvée du comportement chrétien, l'expérience des choses humaines, le respect et la délicatesse envers celui qui est tombé ; il doit aimer la vérité, être fidèle au magistère de l'Église et conduire le pénitent avec patience vers la guérison et la pleine maturité. Il doit prier et faire pénitence pour lui en le confiant à la miséricorde du Seigneur.

¹⁴⁶⁷ Étant donnée la délicatesse et la grandeur de ce ministère et le respect dû aux personnes, l'Église déclare que tout prêtre qui entend des confessions est obligé de garder un secret absolu au sujet des péchés que ses pénitents lui ont confessés, sous des peines très sévères (CIC, can. 1388, §1; CCEO, can. 1456). Il ne peut pas non plus faire état des connaissances que la confession lui donne sur la vie des pénitents. Ce secret, qui n'admet pas d'exceptions, s'appelle le " sceau sacramentel ", car ce que le pénitent a manifesté au prêtre reste " scellé " par le sacrement.

IX. Les effets de ce sacrement

¹⁴⁶⁸ " Toute l'efficacité de la Pénitence consiste à nous rétablir dans la grâce de Dieu et à nous unir à Lui dans une souveraine amitié " (Catech. R. 2, 5, 18). Le but et l'effet de ce sacrement sont donc la réconciliation avec Dieu. Chez ceux qui reçoivent le sacrement de Pénitence avec un cœur contrit et dans une disposition religieuse, " il est suivi de la paix et de la tranquillité de la conscience, qu'accompagne une forte consolation spirituelle " (Cc. Trente : DS 1674). En effet, le sacrement de la réconciliation avec Dieu apporte une véritable " résurrection spirituelle ", une restitution de la dignité et des biens de la vie des enfants de Dieu dont le plus précieux est l'amitié de Dieu (Lc 15, 32).

¹⁴⁶⁹ Ce sacrement nous réconcilie avec l'Église. Le péché ébrèche ou brise la communion fraternelle. Le sacrement de Pénitence la répare ou la restaure. En ce sens, il ne guérit pas seulement celui qui est rétabli dans la communion ecclésiale, il a aussi un effet vivifiant sur la vie de l'Église qui a souffert du péché d'un de ses membres (cf. 1 Co 12, 26). Rétabli ou affermi dans la communion des saints, le pécheur est fortifié par l'échange des biens spirituels entre tous les membres vivants du Corps du Christ, qu'ils soient encore dans l'état de pèlerinage ou qu'ils soient déjà dans la patrie céleste (cf. LG 48-50) :

Il faut rappeler que la réconciliation avec Dieu a comme conséquence, pour ainsi dire, d'autres réconciliations qui porteront remède à d'autres ruptures produites par le péché : le pénitent pardonné se réconcilie avec lui-même dans la profondeur de son être, où il récupère la propre vérité intérieure ; il se réconcilie avec les frères que de quelque manière il a offensé et blessé ; il se réconcilie avec l'Église ; il se réconcilie avec la création toute entière (RP 31).

¹⁴⁷⁰ Dans ce sacrement, le pécheur, en se remettant au jugement miséricordieux de Dieu, anticipe d'une certaine façon le jugement auquel il sera soumis à la fin de cette vie terrestre. Car c'est maintenant, dans cette vie-ci, que nous est offert le choix entre la vie et la mort, et ce n'est que par le chemin de la conversion que nous pouvons entrer dans le Royaume d'où exclut le péché grave (cf. 1 Co 5, 11 ; Ga 5, 19-21 ; Ap 22, 15). En se convertissant au Christ par la pénitence et la foi, le pécheur passe de la mort à la vie " et il n'est pas soumis au jugement " (Jn 5, 24).



Les blessures du Christ sont les brèches de douleur d'où jaillit le pardon

Alors que ses adversaires sont dans une mentalité égoïste du moi,
nous dit le Pape, Jésus se préoccupe des autres :
il fait miséricorde au **bon larron**
et demande le pardon pour ses bourreaux.

C'est au cœur de la douleur atroce,
de la souffrance physique aigüe de la passion,
que Jésus demande pardon pour ceux qui le transpercent.

***« Fixé à la potence de l'humiliation,
il augmente l'intensité du don,
qui devient par-don ».***

